

La lettre hebdomadaire d'informations juridiques de la Délégation des Barreaux de France

Pour plus d'informations : www.dbfbruxelles.eu

n°848

Du 31 août au 6 septembre 2018

Sommaire

[Action extérieure,
Commerce et
Douanes](#)
[Assurance](#)
[Concurrence](#)
[Droit général de l'UE
et Institutions](#)
[Droits fondamentaux](#)
[Social](#)
[Du côté de la DBF](#)

A LA UNE

Bonne administration / Nomination du Secrétaire général de la Commission européenne /
Affaire Selmayr / Recommandations du Médiateur européen

Le Médiateur européen relève 4 actes de mauvaise administration dans le processus de nomination de Martin Selmayr en tant que Secrétaire général de la Commission européenne (4 septembre)

Recommandations du Médiateur européen, aff. jointes [488/2018/KR](#) et [514/2018/KR](#)

A l'issue de son examen de la procédure de nomination du chef de cabinet du Président de la Commission européenne au poste de Directeur général adjoint puis de Secrétaire général de la Commission, la Médiatrice européenne relève que cette institution aurait dû adopter des mesures appropriées pour éviter le risque de conflits d'intérêts résultant de l'implication de M. Selmayr dans la décision de créer un poste de Directeur général adjoint (« DGA »). Elle relève, également, que la Commission aurait dû s'assurer que le comité consultatif de nomination pour la sélection du DGA comporte un nombre de membres suffisants et qu'il était inapproprié de tenir une procédure de sélection pour ce poste, non dans le but de répondre aux besoins du service mais en vue d'assurer l'éligibilité du candidat au poste de Secrétaire général. Elle regrette aussi qu'une situation artificielle d'urgence ait été créée en conservant secrète la décision de démission de l'ancien Secrétaire général. Par ailleurs, la Médiatrice juge regrettable que la communication avec le Parlement européen et avec la presse, à la suite de l'annonce de la nomination, ait été insuffisamment claire et complète, conduisant à un affaiblissement de la légitimité de l'institution pour le grand public. (JJ)

ENTRETIENS EUROPEENS – BRUXELLES – VENDREDI 12 OCTOBRE 2018



**DROITS DE L'HOMME, DROITS
FONDAMENTAUX
&
ETAT DE DROIT**

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)

Pour vous inscrire par mail :
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

ou bien directement sur le site Internet de
la Délégation des Barreaux de France :
<http://www.dbfbruxelles.eu/inscriptions/>

**Formation validée au titre de la formation
professionnelle des avocats**

**Inscription sans avance de frais pour
les avocats inscrits dans un Barreau
français en ordre de cotisation URSSAF**

[Appels d'offres](#)
[Publications](#)
[Agenda](#)

Accords internationaux / Base légale / Politique étrangère et de sécurité commune / Arrêt de Grande chambre de la Cour

La Cour de justice de l'Union européenne rappelle que pour faire reposer une décision des institutions sur une base juridique relevant de la Politique étrangère et de sécurité commune, les liens entre ladite décision et la PESC doivent être suffisamment importants (« PESC ») (4 septembre)

Arrêt Commission c. Conseil (Grande chambre), aff. [C-244/17](#)

Saisie d'un recours en annulation par la Commission européenne, la Cour rappelle que pour déterminer si une décision adoptée dans le cadre défini à l'article 218 §9 TFUE porte sur une matière soumise à l'unanimité ou à la majorité qualifiée, il y a lieu de se référer à sa base juridique matérielle. En l'occurrence, si l'accord de partenariat sur la base duquel la position est adoptée présente certains liens avec la PESC, ces liens ne sont pas suffisants, au regard de leur nombre et de leur contenu qui se limite à des déclarations entre parties contractantes, pour justifier que la base juridique de la décision inclue l'article 37 TUE relevant de la PESC. Partant, la Cour annule la décision du Conseil. (JJ)

[Haut de page](#)

ASSURANCE

Véhicule automobile / Assurance de responsabilité civile obligatoire / Arrêt de Grand chambre de la Cour

Un véhicule immatriculé et apte à circuler doit être couvert par une assurance de responsabilité civile même lorsque son propriétaire n'a plus l'intention de le conduire et le laisse stationner sur un terrain privé (4 septembre)

Arrêt Juliana (Grande chambre), aff. [C-80/17](#)

Saisie d'un renvoi préjudiciel par le Supremo Tribunal de Justiça (Portugal), la Cour de justice de l'Union européenne a interprété les directives [72/166/CEE](#) et [84/5/CEE](#) relatives à l'assurance de la responsabilité civile résultant de la circulation des véhicules automoteurs. Elle considère qu'un véhicule toujours immatriculé et apte à circuler relève de l'obligation d'être assuré même si son propriétaire n'a plus l'intention de le conduire et le laisse stationner sur un terrain privé. Par ailleurs, elle précise qu'en l'absence d'harmonisation des aspects relatifs aux recours des organismes d'indemnisation, une législation nationale peut prévoir qu'un tel organisme puisse former un recours, non seulement contre le responsable d'un sinistre, mais également contre le propriétaire d'un véhicule ayant causé un sinistre lorsqu'il n'a pas souscrit à l'assurance obligatoire et alors même qu'il n'est pas responsable civilement du sinistre. (MS)

[Haut de page](#)

CONCURRENCE

La Commission européenne donne son [feu vert](#) à l'opération de concentration EIH / Krone-Mur / Primavia (3 septembre) (AB)

La Commission européenne donne son [feu vert](#) à l'opération de concentration JERA Trading / LNG Optimisation (3 septembre) (AB)

[Haut de page](#)

DROIT GENERAL DE L'UE ET INSTITUTIONS

Accès aux documents / Procédure législative / Analyses d'impact / Arrêt de Grande chambre de la Cour

La Commission européenne ne peut présumer que l'accès aux documents établis dans le cadre d'une analyse d'impact porte, en principe, atteinte au processus décisionnel d'élaboration d'une proposition législative (4 septembre)

Arrêt ClientEarth c. Commission (Grande chambre), aff. [C-57/16 P](#)

Saisie d'un pourvoi à l'encontre de l'arrêt *ClientEarth c. Commission* (aff. [T-424/14](#)), la Cour de justice de l'Union européenne a accueilli le recours. La Cour relève que la demande d'accès aux documents en cause concernait une procédure législative, signifiant que la dérogation au principe d'accès aux documents prévue à l'article 4 §3 du [règlement \(UE\) 1049/2001](#) devait faire l'objet d'une interprétation stricte. S'agissant de la présomption générale de confidentialité des documents établis dans le cadre d'une analyse d'impact, elle relève qu'aucun des motifs retenus par le Tribunal de l'Union européenne ne permet de caractériser un risque d'atteinte grave au processus décisionnel en cours, dans la mesure où il n'a pas établi que des pressions extérieures seraient telles qu'elles risqueraient d'entraver la capacité de cette institution à agir dans le seul intérêt général. C'est donc à tort que le Tribunal a jugé que la protection du pouvoir d'initiative de la Commission exigeait que les documents établis dans le cadre d'une analyse d'impact restent confidentiels jusqu'à l'adoption d'une telle décision. (JJ)

Initiative citoyenne européenne / Traitement inhumain des animaux d'élevage / Enregistrement

La Commission européenne enregistre une initiative citoyenne européenne intitulée « End the Cage Age » (5 septembre)

[Initiative citoyenne européenne](#) (consultable à partir du 11 septembre)

L'objectif des organisateurs de cette initiative est de mettre un terme au traitement inhumain des animaux d'élevage enfermés dans des cages. Les organisateurs demandent, en particulier, à la Commission de proposer une législation interdisant l'utilisation : de cages pour les poules pondeuses, les lapins, les poulettes, les poulets de chair reproducteurs, les poules pondeuses reproductrices, les cailles, les canards et les oies ; de loges de mise bas pour les truies ; de stalles individuelles et d'enclos individuels pour les veaux, là où ils ne sont pas encore interdits. L'enregistrement de cette initiative aura lieu le 11 septembre prochain et marquera le début d'un processus de 12 mois au cours duquel les signatures de soutien seront collectées par ses organisateurs. Si, en l'espace d'un an, l'initiative recueille un million de déclarations de soutien, provenant d'au moins 7 Etats membres différents, la Commission disposera d'un délai de 3 mois pour réagir. Elle pourra décider de faire droit à la demande ou non mais, dans les 2 cas, elle sera tenue de motiver sa décision. (MT)

[Haut de page](#)

DROITS FONDAMENTAUX

Réouverture d'une procédure pénale / Procédure arbitraire / Droit à un procès équitable / Non-violation / Arrêt de la CEDH

Le raisonnement de juridictions nationales aboutissant à limiter les cas de réouverture de procédures pénales définitivement closes n'est pas entaché d'arbitraire compte tenu de l'absence d'approche uniforme parmi les Etats parties (6 septembre)

Arrêt Kontalexis c. Grèce (2), requête n°29321/13

La Cour EDH souligne que les motifs retenus dans l'arrêt de la juridiction nationale constituent une interprétation de la législation grecque qui a pour conséquence de limiter les cas de réouverture des procédures pénales définitivement closes ou, au moins, de les assujettir à des critères soumis à l'appréciation des juridictions internes. Cette approche ne peut être considérée comme arbitraire, en ce que la Convention européenne des droits de l'homme ne garantit pas le droit à la réouverture d'une procédure ou à d'autres formes de recours permettant d'annuler ou de réviser des décisions de justice définitive. La Cour EDH conclut donc à la non-violation de l'article 6 §1 de la Convention. (MG)

[Haut de page](#)

SOCIAL

Travailleur détaché / Régime de sécurité sociale / Arrêt de la Cour

Un travailleur détaché relève du régime de sécurité sociale de l'Etat membre dans lequel il travaille lorsqu'il remplace un autre travailleur détaché, même si ces travailleurs n'ont pas été détachés par le même employeur (6 septembre)

Arrêt Alpenrind, aff. C-527/16

Saisie d'un renvoi préjudiciel par le Verwaltungsgerichtshof (Autriche), la Cour de justice de l'Union européenne considère que le certificat A1, attestant la législation de sécurité sociale, qui est délivré par l'institution compétente d'un Etat membre lie les institutions de sécurité sociale ainsi que les juridictions de l'Etat membre dans lequel l'activité est exercée, aussi longtemps que ce certificat n'a pas été retiré ni déclaré invalide par l'Etat membre dans lequel il a été établi. Elle précise que le travailleur détaché par son employeur pour effectuer un travail dans un autre Etat membre pour remplacer un autre travailleur détaché ne peut demeurer soumis à la législation de l'Etat membre dans lequel son employeur exerce ses activités, en vue de garantir l'égalité de traitement de toutes les personnes occupées sur le territoire de cet Etat membre. Le législateur de l'Union exclut cette possibilité uniquement lorsque le travailleur détaché par son employeur effectue un travail dans un autre Etat membre pour remplacer un autre travailleur détaché par un autre employeur. (MG)

[Haut de page](#)

DU COTE DE LA DBF

Le Président de la DBF participe, les 7 et 8 septembre 2018, au « Strategiepräsidium » (conférence stratégique de rentrée) du Barreau autrichien (ÖRAK) à Salzburg afin d'y présenter le système français d'assurance responsabilité professionnelle proposé par la Société de Courtage des Barreaux.

[Haut de page](#)

SELECTION DE LA DBF

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégation des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

FRANCE

Commune de Saint-Germain-en-Laye / Services de conseil juridique (1^{er} août)

La commune de Saint-Germain-en-Laye a publié, le 1^{er} août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil juridique (*réf. 2018/S 146-334470, JOUE S146 du 1^{er} août 2018*). Le marché est divisé en 3 lots. La durée du marché est fixée entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **21 septembre 2018 à 17h**. (MG)

Dgjopge - Ville de Paris / Services de conseil juridique (18 août)

La Délégation Générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux Grands Evènements de la Ville de Paris a publié, le 18 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil juridique (*réf. 2018/S 158-362207, JOUE S158 du 18 août 2018*). Le marché porte sur des missions d'accompagnement et de conseil juridiques de la ville de Paris dans le cadre de l'accueil de grands événements sportifs internationaux. La durée du marché est de 24 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **21 septembre 2018 à 12h**. (MG)

ENIM / Services de conseil juridique (6 septembre)

L'Établissement national des invalides de la marine a publié, le 6 septembre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil juridique (*réf. 2018/S 171-388798, JOUE S171 du 6 septembre 2018*). Le marché porte sur des prestations de conseil et d'assistance juridiques, notamment dans le cadre des marchés publics informatiques de l'établissement national des invalides de la marine. Le marché est divisé en 2 lots. La durée du marché est de 12 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **8 octobre 2018 à 12h**. (MG)

Etablissement public des musées d'Orsay et de l'Orangerie / Services juridiques (6 septembre)

L'Établissement public des musées d'Orsay et de l'Orangerie a publié, le 6 septembre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2018/S 171-389273, JOUE S171 du 6 septembre 2018*). Le marché porte sur l'achat de services de représentation en justice et de conseil juridique pour l'établissement public des musées d'Orsay et de l'Orangerie. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **21 septembre 2018 à 16h**. (MG)

Etablissement Public Foncier Bretagne / Services de conseil et de représentation juridique (16 août)

L'Établissement Public Foncier Bretagne a publié, le 16 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil et de représentation juridiques (*réf. 2018/S 156-358429, JOUE S156 du 16 août 2018*). Le marché porte sur le conseil, l'assistance et la représentation juridiques de l'établissement public foncier de Bretagne. Le marché est divisé en 3 lots. La durée du marché est de 12 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **28 septembre 2018 à 13h**. (MG)

Le Mans Métropole - Communauté Urbaine / Services de représentation légale (23 août)

Le Mans Métropole - Communauté Urbaine a publié, le 23 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de représentation légale (*réf. 2018/S 161-368415, JOUE S161 du 23 août 2018*). Le marché porte sur le projet d'aménagement de 3 chronolignes. La durée du marché est de 72 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **20 septembre 2018 à 17h**. (MG)

Saint-Brieuc Agglomération / Services de conseil et de représentation juridiques (29 août)

Saint-Brieuc Agglomération a publié, le 29 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil et de représentation juridiques (*réf. 2018/S 165-376967, JOUE S165 du 29 août 2018*). Le marché porte sur la volonté de Saint-Brieuc Armor Agglomération de s'adjoindre les prestations d'un cabinet juridique pour l'accompagner et l'assister durant toute la procédure d'élaboration du PLU intercommunal et pour toute question relative aux autres dossiers d'urbanisme telles que l'instruction et la délivrance d'autorisations d'urbanisme. Le marché est divisé en 2 lots. La durée du marché est de 48 mois à compter de la date

d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **20 septembre 2018 à 12h.** (MG)

Semsamar / Services juridiques (5 septembre)

Semsamar a publié, le 5 septembre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2018/S 170-387018, JOUE S170 du 5 septembre 2018*). Le marché porte sur des prestations juridiques, de défense des intérêts, d'accompagnement, de conseil et d'assistance. Le marché est divisé en 4 lots. La durée du marché est de 12 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **24 septembre 2018 à 12h.** (MG)

URSSAF Nord-Pas-de-Calais / Services de conseil et de représentation juridiques (1^{er} août)

L'URSSAF Nord-Pas-de-Calais a publié, le 1^{er} août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil et de représentation juridiques (*réf. 2018/S 146-334599, JOUE S146 du 1^{er} août 2018*). Le marché porte sur des prestations de services juridiques d'avocat, comprenant une partie représentation, ainsi qu'une partie rédaction de conclusions pour le compte de l'URSSAF Nord-Pas-de-Calais, auprès du Tribunal des affaires de sécurité sociale de Lille et de la Cour d'appel de Douai. La durée du marché est de 48 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **28 septembre 2018 à 17h.** (MG)

Ville Eurométropole de Strasbourg / Services de conseil juridique (28 août)

La ville Eurométropole de Strasbourg a publié, le 28 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil juridique (*réf. 2018/S 164-374747, JOUE S164 du 28 août 2018*). Le marché porte sur de l'assistance juridique, financière et fiscale pour le choix du mode de gestion du stade de la Meinau et la mise en œuvre de la procédure. La durée du marché est de 36 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **9 octobre 2018 à 10h.** (MG)

ETATS MEMBRES DE L'UNION EUROPEENNE

Allemagne / Helmholtz-Zentrum Berlin für Materialien und Energie GmbH (HZB) / Services de conseil et de représentation juridiques (18 août)

Helmholtz-Zentrum Berlin für Materialien und Energie GmbH (HZB) a publié, le 18 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil et de représentation juridiques (*réf. 2018/S 158-362328, JOUE S158 du 18 août 2018*). La durée du marché est de 48 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **21 septembre 2018 à 23h45.** De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en allemand.](#) (MG)

Allemagne / Stadt Nürnberg Hochbauamt / Services de conseil juridique (11 août)

Stadt Nürnberg Hochbauamt a publié, le 11 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil juridique (*réf. 2018/S 154-353381, JOUE S145 du 11 août 2018*). La durée du marché est fixée entre le 1^{er} janvier 2019 et le 30 juin 2020. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **21 septembre 2018 à 23h59.** De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en allemand.](#) (MG)

Pays-Bas / Coöperatie Samen Innoveren/Inkopen/ICT voor Onderwijs Nederland UA / Services aux entreprises: droit, marketing, conseil, recrutement, impression et sécurité (1^{er} septembre)

Coöperatie Samen Innoveren/Inkopen/ICT voor Onderwijs Nederland UA a publié, le 1^{er} septembre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services aux entreprises et ce, notamment, en droit (*réf. 2018/S 168-382695, JOUE S168 du 1^{er} septembre 2018*). La durée du marché est fixée entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2021. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **1^{er} octobre 2018 à 12h.** De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en néerlandais.](#) (MG)

Pays-Bas / Provincie Gelderland / Services juridiques (25 août)

Provincie Gelderland a publié, le 25 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2018/S 163-372758, JOUE S163 du 25 août 2018*). La durée du marché est de 24 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **10 octobre 2018 à 12h.** De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en néerlandais.](#) (MG)

Roumanie / Regia Națională a Pădurilor - Romsilva R.A. / Services de conseil et de représentation juridiques (5 septembre)

Regia Națională a Pădurilor - Romsilva R.A. a publié, le 5 septembre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet des prestations de services de conseil et de représentation juridiques (*réf. 2018/S 170-387065, JOUE S170 du 5 septembre 2018*). La durée du marché est de 12 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **8 octobre 2018 à 15h.** De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en roumain.](#) (MG)

Suisse / Office fédéral des constructions et de la logistique / Services juridiques (6 septembre)

L'Office fédéral des constructions et de la logistique a publié, le 6 septembre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (réf. 2018/S 171-389631, JOUE S171 du 6 septembre 2018). La durée du marché est fixée entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2022. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **15 octobre 2018 à 23h59**. (MG)

[Haut de page](#)



Publications

L'Observateur de Bruxelles



L'Observateur de Bruxelles, revue trimestrielle, vous permettra de vous tenir informé des derniers développements du droit de l'Union européenne.

Notre dernière édition n°113 :

« *La réglementation des activités numériques : quels défis pour le cadre juridique européen ?* »

[Sommaire en ligne](#)

[Bulletin d'abonnement à l'Observateur de Bruxelles](#)

[Haut de page](#)



Agenda

NOS MANIFESTATIONS

Entretiens européens (Paris)
Lundi 12 novembre 2018 de 14h à 18h
Maison du Barreau

Pratique européenne du droit de la famille :
quelles perspectives ?

Programme à venir



Inscriptions et Informations
 Délégation des Barreaux de France
 Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1
 1040 Bruxelles
 E-mail : valerie.champert@dbfbruxelles.eu
 www.dbfbruxelles.eu



Entretiens européens - Bruxelles Vendredi 7 Décembre 2018

**Les derniers développements du droit
 européen de la concurrence**

Programme à venir

AUTRES MANIFESTATIONS

Le Conseil des barreaux européens, porte-parole de la profession d'avocat en Europe, s'interroge sur l'incidence de l'intelligence artificielle sur la justice.

Quels seront les effets de l'intégration de l'intelligence artificielle à la justice du XXIème siècle sur les avocats ? Prenez part à la réflexion et à la construction de l'avenir de la profession d'avocat en vous inscrivant aux ateliers et à une session plénière interactive.

**Le 30 novembre 2018 de 9h à 17h
 UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE
 60 Boulevard Vauban
 59800 Lille**

**CCBE
 Conference
 2018**

SAVE-THE-DATE

30 NOV. 2018 - 09:00 - 17:00
 Université catholique de Lille

**Artificial Intelligence - Humane Justice
 Intelligence artificielle - Justice humaine**

The Council of Bars and Law Societies of Europe, the voice of the legal profession in Europe, is examining the impact of Artificial intelligence on justice.

What will be the effects of the integration of Artificial Intelligence in justice in the 21st century on the legal profession?

Participate in the reflection and the construction of the future of the legal profession by registering for the workshops and an interactive plenary session.

For further information, please contact event@ccbe.eu.

Le Conseil des barreaux européens, porte-parole de la profession d'avocat en Europe, s'interroge sur l'incidence de l'intelligence artificielle sur la justice.

Quels seront les effets de l'intégration de l'intelligence artificielle à la justice du XXI^e siècle sur les avocats ?

Prenez part à la réflexion et à la construction de l'avenir de la profession d'avocat en vous inscrivant aux ateliers et à une session plénière interactive.

Pour plus d'informations, contactez-nous via event@ccbe.eu.

ORDRE DES AVOCATS - LILLE
 UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE
 CONFÉRENCE BÂTONNIERS
 CCBE
 CONFÉRENCE BÂTONNIERS
 DBF

Vers le site du CCBE : www.ccbe.eu/fr
 Pour plus d'informations : event@ccbe.eu

Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante :
<https://www.dbfbruxelles.eu/recevoir-les-numeros/>

« *L'Europe en Bref* » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité du droit de l'Union européenne et national de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein (bruessel@eu.anwaltverein.de) ou bien directement sur le site Internet : [Europa im Überblick](#) et du Consejo General de la Abogacía española (bruselas@abogacia.es)

Equipe rédactionnelle :

Jean Jacques **FORRER**, Président,
Hélène **BIAIS RAGONNAUD**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles (liste E)
Martin **SACLEUX** et Marie **TRAQUINI**, Avocats au Barreau de Paris,
Julien **JURET** et Mathilde **THIBAUT**, Juristes
Albane **BERNET**, Elève-avocate
Mélanie **GOURAUD** et Amal **JABER**, Stagiaires.

Conception :

Valérie **HAUPERT**

**La procéduralisation des droits substantiels
par la Cour européenne des droits de l'homme**
Réflexion sur le contrôle juridictionnel du respect des droits garantis
par la Convention européenne des droits de l'homme

Nina Le Bonniec

 **bruylant**
by  larcier group

> Collection droit de la Convention
européenne des droits de l'homme -
Thèses



© DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE – AISBL – L'EUROPE EN BREF N°848 – 06/09/2018
Tél : 0032 2 230 83 31 – Fax : 0032 2 230 62 77 – dbf@dbfbruxelles.eu – www.dbfbruxelles.eu